

Atelier Agosta
3, Cours Louis Blanc
83610 COLLOBRIERES

Association N° 0833051362
www.atelier-agosta.fr

L'Art dans la Rue à Collobrières

Dimanche 20 SEPTEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

L'Association des Artistes et Créateurs de Collobrières (A.A.C.C.) organise la 16^{ème} exposition artistique dans les rues et sur les places du village, qui rassemble chaque année un grand nombre d'artistes : peintres, sculpteurs, céramistes street artistes, photographes, artisans d'art, etc.

Nous serons heureux de vous accueillir si vous désirez exposer vos œuvres originales.

Vous trouverez ci-dessous le règlement de cette manifestation ainsi que le bulletin de participation à nous retourner avant le **31 août 2020**.

Vous voudrez bien noter qu'en raison du nombre limité de places, la clôture des inscriptions se fera sans préavis ; les premiers courriers reçus (date de la poste faisant foi) seront les premiers retenus.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de visiter notre site internet : <http://www.atelier-agosta.com/art-dans-la-rue-2020>

Ou nous contacter :

- par courrier : Atelier Agosta - 3, Cours Louis Blanc - 83610 Collobrières
- par téléphone : Secrétariat au 06 84 18 38 79
- par mail : contact@atelier-agosta.fr

Recevez nos cordiales salutations.

Le Président :



EXPOSITION "Collobrières, village des Arts"

REGLEMENT

- L'exposition est ouverte aux Artistes pour leurs propres œuvres originales.
- Les lieux d'expositions seront déterminés par l'A.A.C.C. - Les emplacements seront attribués aux exposants ; si vous désirez vous grouper avec des amis, merci de le signaler.
- Le rendez-vous est fixé à l'entrée du Pont ROSSI (pont Neuf) à partir de 8 h.
- Une participation de 18 € est à régler au moment de l'inscription (par chèque à l'ordre de A.A.C.C.). En cas d'annulation du fait de l'exposant ou de l'organisateur, cette somme ne sera pas remboursée.
- Les exposants fourniront et installeront eux-mêmes leur matériel.
- Les exposants assureront eux-mêmes la surveillance de leurs œuvres et de leur matériel.
- L'A.A.C.C. assurera la diffusion de l'information, par voie de presse, affichage, bulletin municipal etc. ainsi que la couverture médiatique de la manifestation.
- En aucune façon la responsabilité de l'A.A.C.C. ne pourra être mise en cause par les exposants en cas de vol, dégradation, ou de tout autre incident survenu pendant la manifestation. L'exposant s'engage à exposer ses œuvres à ses risques et périls et, en cas de sinistre, à renoncer à intenter à l'encontre des organisateurs tout recours pour quelque cause que ce soit. Il s'engage également à obtenir de son assurance la même renonciation sans réserve.
- Une collation sera servie à midi à chaque exposant à la salle de la Ménagère (fléchage à suivre).
- L'exposition se terminera à 18h00 et les exposants pourront démonter leur stand et recharger dans leur voiture.
- A la fin de la manifestation, à 18h30, un apéritif rassemblera exposants et Collobriérois Cours Louis Blanc, devant l'Atelier AGOSTA.



.....
Bulletin à retourner à : A.A.C.C. – Atelier AGOSTA – 3, Cours Louis Blanc - 83610 COLLOBRIERES

Nom : Prénom :

Tél. : Portable : Courriel :

Adresse:
.....

Activité artistique :

Je participerai à l'exposition "Collobrières, village des Arts" le 15 Septembre 2019 à Collobrières. Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. **Je joins un chèque de 18 euros à l'ordre de A.A.C.C. et une enveloppe 110 x 220 mm, timbrée, libellée à mes nom et adresse.**

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)